



ASSEMBLÉE NATIONALE

Communiqué de presse Hervé SAULIGNAC

Le 18 mars 2022

Je me suis battu pendant 4 ans sans relâche pour que les homosexuels ne soient plus injustement exclus du don du sang.

Depuis mercredi 16 mars, seules les pratiques sexuelles à risque - c'est-à-dire le nombre de partenaires et le caractère protégé des rapports - et non plus l'orientation sexuelle, permettront, ou non, de donner son sang, sachant que chaque poche de don est testée individuellement au VIH ainsi qu'aux hépatites B et C pour garantir la sécurité sanitaire.

Cette mesure acte enfin l'égalité des droits entre tous les donneurs.

L'entrée en vigueur de cet amendement, que j'ai porté avec une centaine de collègues parlementaires, m'a donné l'occasion de rendre visite aujourd'hui aux bénévoles privadois du don du sang pour évoquer notamment les conditions d'accueil des nouveaux donneurs.